



République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE DE HASKIRCHEN
67260 – Tél. 03 88 00 90 83

ARRETE MUNICIPAL N° 08/2022

Le Maire de Harskirchen,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
Vu le Code Général et notamment les articles L2542-1 et suivants,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
Vu le décret n° 90-1060 du 29 novembre 1990 modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 411-4, R 411-7 et R 411-25,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande de la Madame Ophélie Dupré, employé de la Société DEMENAGEMENT FERRI pour une autorisation de stationnement dans le cadre d'un emménagement au 30 rue d'Altwiller dans la commune,
Considérant que pour des raisons de sécurité et pour permettre le bon déroulement des travaux, il convient de réglementer la circulation des véhicules,

A R R E T E

Article 1 : En raison du stationnement d'un poids lourd dans le cadre d'un emménagement au 30 rue d'Altwiller, un alternat devra être mise en place, et l'accès interdit aux piétons sur ce tronçon le **20 et 21 mai 2022**.

Article 2 : La signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : MM. - le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Maire de Harskirchen,
- Société DEMENAGEMENT FERRI

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, et dont l'ampliation sera transmise à :

MM.

- le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Sarre-Union,
- le Commandant du Centre de Secours de Sarre-Union,
- le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- le Responsable du Centre Technique du CEA de Sarre-Union,
- le Procureur de la République.

A Harskirchen, le 18 05 2022

Le Maire,
Jean-Marc SCHMIDT

